



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Depuis fin 2022, l'Association des Médecins et Médecins Dentistes (AMMD) ne participe plus aux réunions du conseil de gérance de l'agence e-Santé notamment à cause d'un litige autour du projet Digital Health Network (DHN) financé par l'AMMD.

Madame la Ministre avait informé la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale que des pourparlers avec l'AMMD étaient en cours sans qu'il y ait eu un engagement à l'égard d'une éventuelle acquisition du projet DHN par l'Etat.

Madame la Ministre espérait trouver une solution au litige lors d'une réunion en janvier 2024.

J'aimerais dès lors poser les questions parlementaires suivantes à Madame la Ministre :

- Est-ce que l'AMMD a entretemps repris sa place au sein du conseil de gérance de l'agence e-Santé ?
- Est-ce qu'un accord sur l'utilisation et le financement du projet DHN a pu être trouvé et le cas échéant selon quelles modalités ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député